

R. P. MARTIN,  
Économie et Humanisme.

ET

J. L. BOUTILLER,  
Conseil Supérieur des Recherches Sociologiques Outre-Mer.

## L'AMÉLIORATION DE L'HABITAT DANS LA SUBDIVISION DE BONGOUANOU

Les renseignements chiffrés contenus dans cette étude proviennent d'une enquête par sondage réalisée par M. GILI au cours des mois de juillet et août 1955 dans le cadre de l'Enquête sur la Nutrition et le niveau de vie dans la Subdivision de Bongouanou.

### 1. — INTRODUCTION.

La Subdivision de Bongouanou a une superficie d'environ 4 000 km<sup>2</sup> et les recensements, qui ne tiennent pas compte de l'importante immigration, lui attribuent une population de 37 000 habitants correspondant à une densité de 9 au kilomètre carré. Ce chiffre est voisin de celui de l'ensemble du Territoire. Cependant, à la différence de régions de forêt comme le pays bété ou de savane comme la région Baoulée ou Sénoufo, l'habitat y est très bien concentré : 47 villages ont en moyenne 800 habitants. Cette moyenne ne rend d'ailleurs pas compte de l'existence de très grosses bourgades dépassant 1 500 habitants.

#### *Répartition de la population de la Subdivision par village.*

	NOMBRE DE VILLAGES	POPULATION TOTALE	MOYENNE
Villages de 600 habitants . . . .	23	8 000	350
Villages de 600 à 1 000 hab. . .	13	10 200	780
Villages de + de 1 000 hab. . . .	11	18 800	1 700
Total . . . . .	47	37 000	780

O.R.S.T.O.M. Fonds Documentaire

N° : 22069

Cpte : B

Dans cette région de forêt dense et donc d'accès difficile, la plupart des villages se répartissent le long de certains axes routiers dont le principal serait la voie de pénétration rapportée par la tradition, à direction Nord-Est, Sud-Ouest, Andé, Kangandi, N'Guessankro, qui aurait été empruntée par les tribus Agni dans leur émigration de Gold Coast au début du XVIII<sup>e</sup> siècle. Une fraction de cette route fait maintenant partie de cette grande artère d'intérêt économique qu'est « la boucle du cacao » drainant les produits vers la gare de Dimbokro.

La lecture de la carte fait ressortir cette avancée extrême vers l'Ouest des tribus Agni dont l'expansion a été limitée par la présence du puissant bloc baoulé au Nord et des groupements Attié et Abbey (1) au Sud. Les nécessités imposées par le voisinage de ces populations assez belliqueuses, justifient l'existence de ces larges bandes forestières, de part et d'autre du grand axe — sorte de *no man's land* terrain de chasse et de guerre — qui prennent depuis le développement des cultures industrielles, tout leur intérêt économique comme réserves de terres à café et à cacao. Dans leur migration, les Agnis ont apporté avec eux les solides principes d'organisation sociale et politique du pays Ashanti ; cet héritage coutumier a profondément marqué l'implantation des tribus et l'aménagement de leur nouveau Territoire.

Bien que l'histoire de cette première période de l'occupation soit très confuse, il ressort que très rapidement les groupes familiaux se sont groupés autour de Chefs possesseurs d'une « chaise » symbole traditionnel d'un certain pouvoir politique et religieux dans le monde Ashanti.

Ainsi, c'est encore l'histoire qui explique la concentration de la population en gros villages pourvus de « chaises » devenue puissante, l'importance de la Chefferie n'étant pas due simplement au prestige que lui donne l'histoire, ou à sa richesse, mais surtout au chiffre de la population qui dépend d'elle. Tous les villages disposent de grandes superficies de forêts, en moyenne 85 km<sup>2</sup>, mais leur importance et leur relative proximité le long des axes routiers, font qu'ils sont souvent excentrés par rapport à leurs terres.

Cette situation ne présentait pas d'inconvénient autrefois : chaque planteur disposait alors, non loin du village, de forêts encore vierges permettant chaque année la culture itinérante de l'igname sur brûlis. L'introduction des cultures industrielles, changeant les habitudes culturales, a créé les conditions favorables à un véritable bouleversement du rythme de la vie villageoise. Le manque de terres neuves autour du village, conséquence de la pérennité des nouvelles cultures, a entraîné le cultivateur à défricher des terres de plus en plus éloignées. Dès lors que le travail journalier à la plantation nécessitait des heures de marche, le matin et le soir, le planteur s'est décidé à installer au milieu de ses terres, pour lui et les siens, un campement d'abord fruste : hutte en rondins, à toit de feuilles. Par la suite, dans de nombreux cas, il a cherché à améliorer les conditions de vie dans son campement de culture en y construisant d'après les types d'habitat traditionnel.

Ainsi, la concentration de la population dans de relativement gros villages, a trouvé sa contre-partie dans la dispersion saisonnière de cette même population en une multitude de campements. Les chiffres donnent la mesure de ce contraste. L'enquête par sondage dans la Subdivision de Bongouanou, montre qu'il existe pour les 47 villages environ 2 500 campements de culture.

(1) Nous avons respecté l'orthographe de l'auteur pour les noms vernaculaires.  
N. D. L. R.

La durée de chaque séjour du planteur ou des membres de son groupe familial au campement, peut être très variable allant de quelques jours à plusieurs semaines, puisqu'il suit le rythme de la vie agricole. Cependant, certains peuvent résider de façon permanente, cas fréquent pour les gros villages lorsque le campement s'en trouve éloigné de 20 à 30 km.

L'Agni n'abandonne pas pour autant sa place dans le village qui reste le cadre de sa vie sociale et religieuse et qui, en présentant certains traits urbains tels que le marché, lui permet de bénéficier des avantages du développement économique de la région.

Ce qui frappe le plus l'étranger à l'arrivée dans le Moronou, ce sont les signes d'une évolution économique déjà relativement avancée.

Tous les villages ont des boutiques bien approvisionnées et un marché semi-permanent où les colporteurs et les commerçants Dioulas étalent poissons secs, viandes, conserves, tissus et pacotilles.

La présence de taxis et de camions de traite, le va et vient des manœuvres venant du Nord, la circulation intense de troupeaux conduits par les bergers Peuls ou Maures, donnent à cette région un aspect très vivant.

Mais c'est l'habitat qui donne le plus l'impression de prospérité : bâtiments imposants récemment crépis et couverts en tôle ondulée y sont fréquents et partout s'ouvrent de nouveaux chantiers.

L'évolution n'est d'ailleurs pas pour les Agnis un phénomène récent. La société Ashanti en effet était traditionnellement assez diversifiée, le commerce intérieur et extérieur basé sur l'or ayant joué un rôle important depuis deux siècles. Les différences de richesse et de niveau de vie, les concepts de profit et d'entreprise étaient connus et acceptés bien avant le développement des cultures industrielles. Tous ces facteurs peuvent aussi expliquer en partie l'attraction des Agnis vers les marchandises et même les valeurs européennes.

## 2. — HABITAT ET STRUCTURE SOCIALE.

### 2-1. *Le village.*

Dans cette région accidentée au sol très perméable où l'eau est relativement rare, malgré les pluies abondantes, les villages se sont implantés de préférence dans les bas-fonds au voisinage de marigots. Installé au milieu d'une clairière, le village s'organise le long d'une rue centrale. A la différence des villages de la savane Baoulé sans rues et seulement contournés par les pistes, le village Agni est axé sur l'artère qui le traverse de bout en bout ; cette rue centrale est généralement la principale voie de pénétration accédant au village. Peut-être faut-il voir là un signe de l'ouverture du village Agni sur le monde extérieur, ouverture qui se traduit — on l'a vu — dans d'autres domaines par une grande disponibilité aux influences occidentales ?

De part et d'autre de la rue principale s'alignent les bâtiments, parfois massifs, des Chefs de cour. En retrait de ces premières rangées de bâtiments et parallèlement à elles, se trouvent, suivant l'importance du village, d'autres rangées de concessions rectangulaires plus ou moins alignées également sur des rues latérales (voir ci-dessous le plan de Bocassi).

Au-delà de ces constructions, les abords du village sont assez dégagés. Vers la forêt, un premier couvert d'arbustes masque les installations sanitaires de fortune et dans toutes les directions partent les sentiers qui mènent aux plantations.

A chaque groupement familial correspond une unité d'Habitat formée par un ensemble de bâtiments entourant une cour rectangulaire. L'accès de ces cours est assuré par un étroit couloir, souvent couvert et intégré au corps des bâtiments. L'absence de portes et de fenêtres sur la rue, renforce encore le contraste qu'il peut y avoir entre l'ouverture déjà signalée du village sur l'extérieur et le repliement de chaque groupe sur lui-même.

L'observation attentive d'un plan de village montre la correspondance entre l'organisation sociale et l'implantation des diverses unités d'habitation groupant les membres d'une même famille (fig. n° 4).

La parenté est, pour toutes les populations du groupe Akan, basée sur la prépondérance de la lignée matrilineaire. Tous les descendants utérins d'une ancêtre commune appartiennent à la même unité familiale : le lignage — « abusua ».

Quel que soit le degré de parenté, les enfants qui occupent une même position par rapport à l'aïeule, s'appellent frères et sœurs et se considèrent comme tels, de même qu'ils considèrent les gens de la génération précédente, comme leur père et leur mère ; cette appartenance à la même lignée utérine entraîne l'empêchement au mariage. D'autre part, l'oncle maternel, frère de la mère, tient une place très particulière puisqu'il partage avec le père les responsabilités de la conduite et de l'entretien de l'enfant.

Le rôle politique et économique du lignage utérin est fondamental puisque c'est par lui que se transmettent les biens et l'autorité. Il faut se rappeler aussi que les biens hérités qui sont en partie inaliénables, circulent entre les différentes branches du lignage suivant les lois complexes de l'héritage. Ces biens reviennent le plus souvent à l'aîné d'une série de frères et de sœurs utérins, qui est responsable de leur gestion.

Ce rôle de la parenté utérine s'oppose de façon frappante à la règle patri-locale de résidence. En effet, c'est la femme qui vient vivre auprès de son mari et leurs enfants grandissent et sont élevés dans la famille de leur père. Ce n'est qu'à la mort de ce dernier que le choix s'impose à eux, ou bien de rejoindre leur famille maternelle, ou bien de demeurer dans la famille paternelle avec l'accord des membres de cette dernière.

Le lignage étant une unité de l'ordre de plusieurs centaines d'habitants, il arrive qu'il recouvre une grande partie du village et très fréquemment les hommes épousent des femmes originaires d'autres villages. Leurs descendants possèdent donc une double appartenance. En général ils passent leurs premières années ou même leurs premières décades dans le village de leur père, pour rejoindre plus tard le village de leur famille maternelle où les attendent un héritage et un statut familial et social définitif.

On assiste ainsi entre villages à de véritables migrations de groupes familiaux. Cette instabilité essentielle a probablement des conséquences sur l'évolution de l'habitat dans cette région, dans la mesure où de jeunes planteurs hésitent à faire construire dans le village de leur père, sachant qu'ils devront le quitter pour s'installer dans leur village maternel.

Étant donné la complexité de l'organisation sociale, il semble préférable de montrer ses rapports avec les phénomènes d'habitat sur un exemple particulier.

Le village de Bocassi compte 540 habitants. Il a été peuplé à l'origine par un groupe d'immigrants venus de la région d'Abengourou et qui ont conservé le nom de leur tribu « N'dénié ».

Les N'déniéou, descendants de ce groupe, forment actuellement l'essentiel

PLAN SCHEMATIQUE DU VILLAGE DE BOCASSI

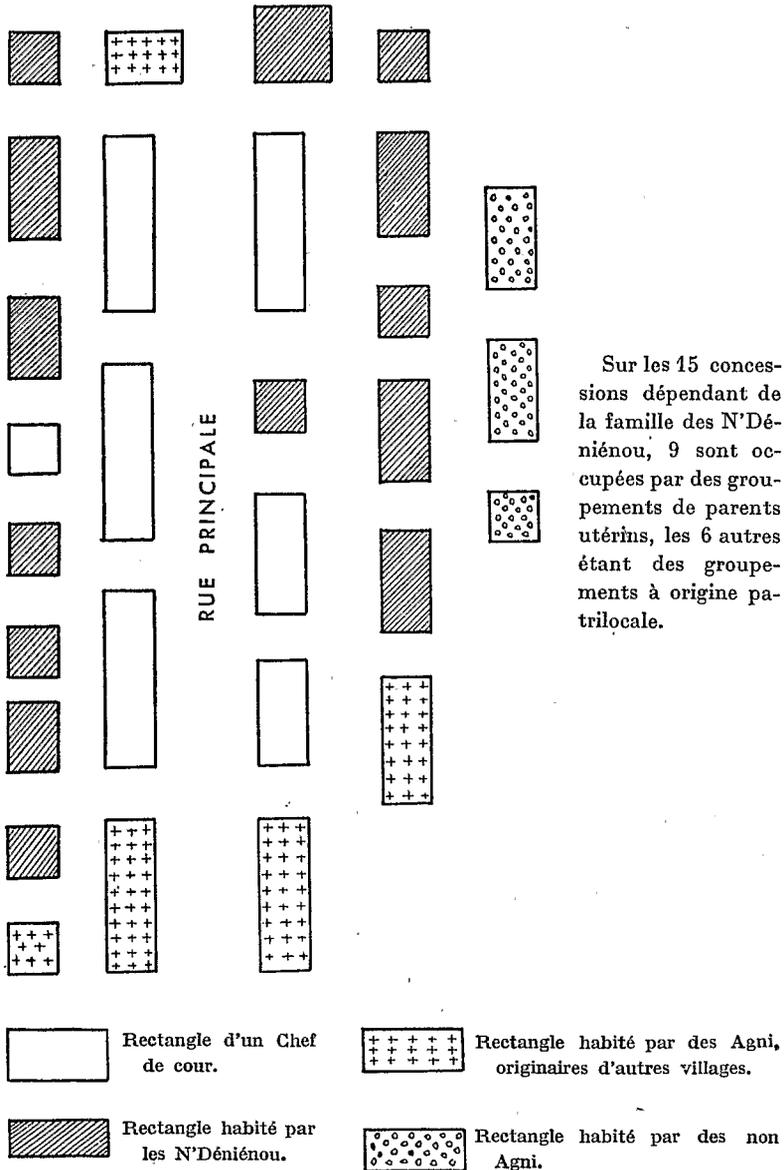
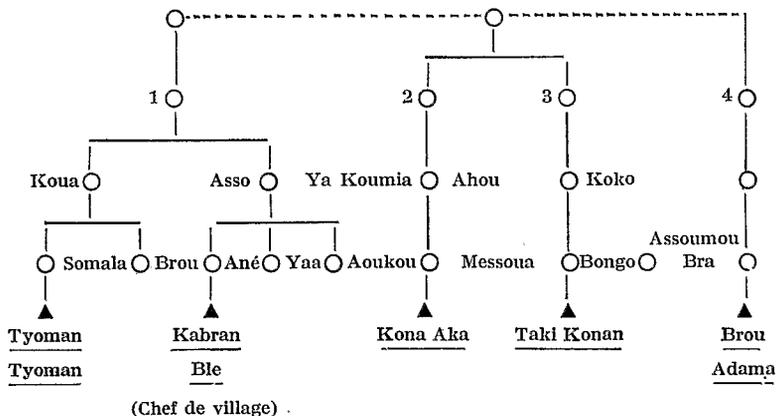


FIG. 1.

du village. Cependant, peu à peu, sont venus s'adjoindre quelques autres petites communautés familiales. Les « Kokobaboussouffoué » dont le gros du lignage appartient au proche village d'Assaouffoué, les « Akpaingni Ana » dépendent de Bouafoukro, les « Zoufous » de la région de N'Dakro, les « Akpaingni Ngohou » de celle de Bondoukou.

Ce sont les « N'déniéou » qui détiennent les pouvoirs politiques, judiciaire et religieux traditionnels. L'autorité coutumière est symbolisée par la présence de la chaise « Bya » dont le chef du village, qui porte le titre de Nana est titulaire.

Leur lignage se décompose en 4 segments qui remontent en 4 générations à 4 aïeules, sœurs classificatoires.



Les noms des chefs de cour sont soulignés.

Chacun de ces segments de lignage a pour responsable un de ses membres que l'on appelle Chef de cour « Aouro Coingbé » dont le rôle est, d'une part de participer à la gestion du village en tant que notable, et, d'autre part, d'arbitrer les conflits où est mêlé un membre de sa « cour ».

En fait, il peut y avoir un malentendu dans l'emploi du terme cour. Car si le chef de cour habite effectivement une concession rectangulaire à cour intérieure, son autorité ne s'arrête pas là. En effet, la forte expansion démographique entraîne la multiplication des unités d'habitat de ce même type qui rappelle d'ailleurs la maison romaine.

C'est souvent sur 3 ou 4 de ces concessions qu'il peut y avoir autorité.

Cependant on remarque dans le plan du village que la concession où habite le Chef d'une cour occupe le plus souvent par rapport aux concessions qui en dépendent, une place privilégiée au bord de la rue principale.

Ainsi à Bocassi les 4 rectangles de ces Chefs occupent le noyau du village (1) ; 11 autres concessions sont habitées par le reste de la famille N'déniéou. Elles sont surajoutées au plan initial et rejetées vers le bord du village de même que les 10 concessions occupées par des étrangers (6 par des Agnis originaires d'autres villages, 4 par des non Agni).

(1) La situation du Chef de Village est assez spéciale, à Bocassi. C'est un « évolué », ancien commis qui a tenu à se construire une concession en retrait au bord du village.

## 2-2. Rectangle et groupe familial.

Si la vie sociale se déroule toute entière dans l'orbite du lignage et de la « grande cour », c'est la concession rectangulaire qui est le cadre de la vie quotidienne. Cette unité d'habitation est assez variable ; sa composition moyenne d'après le sondage effectué au cours de l'enquête Nutrition-Niveau de vie est d'environ 25 habitants représentant à peu près 4 ménages.

TABLEAU 2.

*Composition du rectangle.*

HOMMES	PAR RECTANGLE	FEMMES	PAR RECTANGLE
Chef de rectangle . . . . .	1,00	Épouse . . . . .	1,77
Frère . . . . .	0,62	Sœur . . . . .	0,32
Père . . . . .	—	Mère . . . . .	0,18
Fils, petit-fils . . . . .	3,06	Fille, petite-fille. . . . .	2,63
Collatéraux . . . . .	4,92	Collatérales . . . . .	3,17
Alliés. . . . .	0,34	Alliées. . . . .	2,75
Parenté inconnue. . . . .	1,08	Parenté inconnue . . . . .	1,61
Étrangers . . . . .	1,32	Étrangères . . . . .	0,44
Total . . . . .	12,34	Total . . . . .	12,87

N. B. — Les parentés se définissent par rapport au Chef de rectangle.

A ce niveau, un ou plusieurs planteurs apparentés avec leurs femmes, leurs enfants et quelques collatéraux, mènent une existence ayant de nombreux traits communautaires. C'est avant tout l'unité d'habitation, le lieu du travail domestique des femmes et des enfants. C'est aussi l'endroit où l'on prend ses repas, les hommes du rectangle se réunissent pour manger ensemble les plats préparés par leurs femmes et mis en commun. Il faut prendre un exemple pour mieux comprendre les relations de parenté qui lient les membres d'un même rectangle. Là encore, on constate une combinaison des principes de parenté matrilineaire et de résidence patrilocale.

En résumé, sur les 5 Chefs de ménage que comprend le rectangle, 4 appartiennent au même lignage maternel, ou sont assimilés comme c'est le cas pour le fils d'une ancienne captive (principe matrilineaire). Le cinquième est le fils du Chef de cour et n'est donc installé là que provisoirement de même que 21 garçons et filles non mariés en dessous de 20 ans qui sont actuellement dans la concession parce que leur père y habite (règle de la résidence patrilocale).



TABLEAU 3.

Composition du rectangle de Koua Aka (1).

N°	NOM	S	A	PARENTÉ	PORTE N°	NOM	S	A	PARENTÉ
1	<i>Koua Aka</i>	M	52	Chef de cour	9 18	Kouakou YA	F	22	Femme 17
2	NDOUA Asse	F	50	1 <sup>re</sup> femme de 1	19	Soh Tano	M	5	Fils de 17 × 18
3	Aka Aka	M	7	Fils de 1 × 2	20	Soh Eya	F	4	Fille de 17 × 18
4	Aka NGoran	M	10	Fils de 1 × 2	10 21	Kassi Tano	F	62	Sœur de Atoukora ancien Chef de cour
5	NGouan Ahou	F	35	2 <sup>e</sup> femme de 1	11 22	<i>NGouan Alla</i>	M	27	Fils de ancienne captive de 1
6	Aka Bosson	F	10	Fille de 1 × 5	12 23	Bosson Brou	F	22	Femme de 22
7	Aka N'Da	M	4	Fils de 1 × 5	24	Alla NGouan	M	5	Fils de 22 × 23
8	Akouman	F	40	3 <sup>e</sup> femme de 1 (héritée)	25	Alla Ya	F	4	Fille de 22 × 23
9	Ala Boni	M	6	Fils de 8 × +	13 26	Aka Edoukou	F	18	Fille de 1 × +
10	Aka Koffi	M	1	Fils de 1 × 8	14 27	Aka Koffi	M	16	Fils de 1 × 2
11	Atoukora Affoua	F	13	Fille d'Atoukora ancien Chef de cour	28	Aka Panie	M	17	Fils de 1 × div.
12	Atoukora akouman	F	11	—	15 29	Atoukoura Kouamé	M	20	Fils d'Atoukora ancien Chef de cour
13	Aka Aya	F	6	Fille de 1 × div.	16 30	<i>Attien Koffi</i>	M	28	Fils de Bosson sœur de mère de 1
14	Aka Koua	M	30	Fils de 1 × 2	17 31	Nda Yamessan	F	23	Femme de 30
15	Brou Ama	F	19	Femme de 14	32	Koffi Etien.	M	6	Fils de 30 × 31
16	Koua Atouko	F	3	Fille de 14 × div.	33	Koffi Aya	F	4	Fille de 30 × 31
17	<i>Ehouman Soh</i>	M	25	Fils de 21 × +					

## 2-3. Composition du rectangle.

Ce qui frappe d'abord dans le plus grand nombre de cas, c'est l'hétérogénéité des constructions. Certaines sont de véritables maisons, d'autres ne sont que de petites cases et d'autres encore sont de longs et étroits bâtiments compartimentés en chambres. On peut classer ces constructions suivant qu'elles servent de logements, de cuisines ou de magasins.

La diversité des matériaux est non moins grande, que ce soit pour le sol, le toit ou les murs.

La disposition des bâtiments qui forment le rectangle ne suit pas des règles absolues. Il est quelquefois difficile d'appréhender d'un seul regard cette unité d'habitation. Une certaine imbrication des bâtiments, les uns par rapport aux autres, provient d'une part de la forte poussée démographique et d'autre part du fonctionnement complexe du système familial qui entraîne des modifications fréquentes de la taille du groupe. Un certain nombre de types de

(1) Les chefs de ménage sont en italique.

rectangles en découlent, qui dépendent aussi des conditions économiques particulières et des disponibilités du terrain.

Un premier type se rencontre surtout dans les villages assez peuplés, tel que Arrah, Abongoua ou Koumassi, dont les concessions sont déjà limitées par la série des rues parallèles.

Le rectangle forme alors le plus souvent un tout composé de 4 corps de bâtiments accolés. Maisons, chambres et cuisines s'ouvrent sur la même cour. Il arrive également qu'un bâtiment d'habitation occupe le centre du rectangle et le divise en deux parties (fig. 3 a).

Un deuxième type est surtout fréquent dans les villages qui disposent de plus d'espace. Le rectangle est alors formé d'un ensemble de bâtiments d'habitation, les cuisines étant rejetées vers l'arrière, dans un long bâtiment parallèle au rectangle (fig. 3 b).

On rencontre le troisième type aux abords des villages, il est le résultat d'un fractionnement à l'intérieur d'une cour surpeuplée. C'est l'amorce d'un rectangle habité seulement par un ou deux ménages. Il est composé de 3 ou 4 bâtiments qui ne sont pas jointifs et qui se compléteront au fur et à mesure des besoins (fig. 3 c).

Les chiffres qui suivent résultent de l'enquête par sondage réalisée sur près de 80 rectangles tirés au hasard.

TABLEAU 4.

Superficie totale moyenne du rectangle (1).....	560 m <sup>2</sup>
Superficie moyenne bâtie .....	260 m <sup>2</sup>
dont : habitation.....	215 m <sup>2</sup>
cuisine.....	45 m <sup>2</sup>
Superficie moyenne de la cour centrale.....	300 m <sup>2</sup>
Nombre moyen de bâtiment par rectangle.....	7,7
dont : bâtiment d'habitation.....	5,5
bâtiment de cuisine .....	2,2
Superficie moyenne par bâtiment.....	33 m <sup>2</sup>
Superficie moyenne par bâtiment d'habitation.....	39 m <sup>2</sup>
Superficie moyenne par bâtiment de cuisine.....	18 m <sup>2</sup>
Nombre moyen de cuisines par rectangle.....	4,5

Il semble y avoir une gradation à l'intérieur du rectangle entre les différentes sortes de logement. Le Chef de cour occupe une véritable maison qui est généralement la plus confortable. Il dispose d'abord d'une pièce de réception — la véranda — dont le rôle est assez important en raison de la densité des relations sociales ; sur cette pièce donnent plusieurs chambres, l'une est occupée par lui-même, les autres réservées à ses femmes et à leurs jeunes enfants.

Les autres membres de la famille se répartissent dans les petites chambres qui compartimentent les longs bâtiments formant les côtés de la cour.

Il faut signaler le nombre assez remarquable de cuisines par rectangle ; ceci tient au fait que chaque femme dispose d'un matériel encombrant qui lui

---

(1) Superficie calculée sans compter les dépendances extérieures au rectangle.

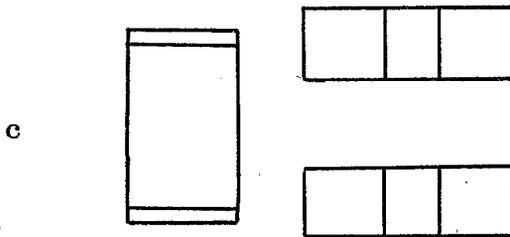
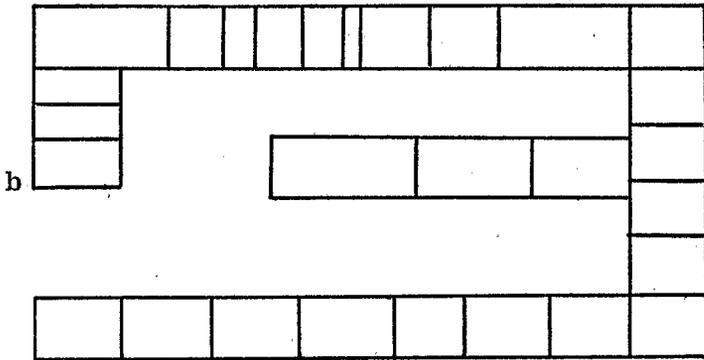
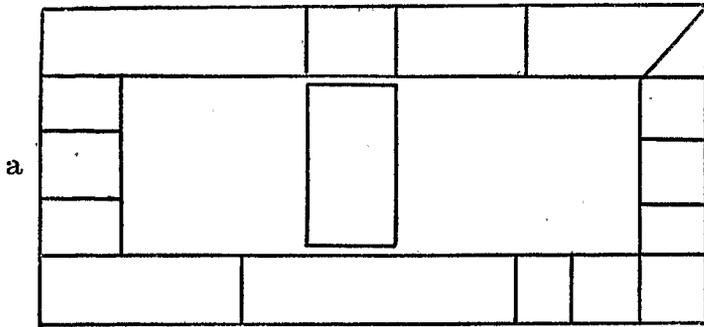


FIG. 3.

est propre (mortier, marmites, canaris) sans compter que pour des raisons psychologiques évidentes, chaque femme veut posséder sa cuisine particulière.

TABLEAU 5.

*Habitations.*

Nombre de pièces habitables par rectangle.....	12,4
Nombre de vérandas par rectangle.....	1,1
Dimension moyenne des pièces.....	15 m <sup>2</sup>
Nombre moyen de personnes par pièce.....	2,4
Surface habitée moyenne par personne.....	6 m <sup>2</sup>

*Cuisines.*

Nombre moyen de personnes par cuisine.....	6,8
Superficie moyenne des cuisines.....	9,3 m <sup>2</sup>

Ces chiffres confirment que dans cette région où construire avec les matériaux locaux est aisé et peu coûteux, il n'y aurait pas de sens à parler de crise de logement. Cependant, il y a probablement du fait de la forte poussée démographique, un léger retard de la construction par rapport à l'augmentation de la population.

Si la superficie moyenne habitée par personne paraît relativement faible — 6 m<sup>2</sup> — les chiffres ne donnent pas la mesure exacte du taux d'occupation ; il faut se rappeler les conditions générales de cet habitat rural. Le matériel mobilier est encore très rare, ce qui ne restreint pas les surfaces disponibles. D'autre part, la cour est l'endroit où l'on se tient de préférence pour ses occupations au village, les cases ne servant que pour la nuit. Enfin, il arrive fréquemment qu'une partie du groupe familial séjourne au campement de culture.

## 3. — L'AMÉLIORATION DE L'HABITAT PAR INITIATIVES INDIVIDUELLES.

3-1. *Les types de construction.*

Les différents types de construction rencontrés dans la Subdivision de Bongouanou, dépendent principalement de la provenance ethnique des maçons qui apportent dans leur construction le matériau et le style de leur pays d'origine.

On peut distinguer trois principaux types :

*Type I.* La case à armature de bois revêtu de banco, sol en terre battue, toit à double pente en papo (Type IA). C'est là le procédé traditionnel de construction utilisé par les Agni, à la fois pour leurs bâtiments d'habitation et pour leurs cuisines. Cette case a presque toujours une forme rectangulaire plus ou moins allongée. Sa dimension peut être très variable puisqu'elle prend place dans un ensemble structuré. Ce type se prête à toutes les améliorations que l'on peut rencontrer : toit en tôle et sol cimenté. Il peut même prendre l'aspect d'une maison confortable et durable lorsque ses murs sont crépis intérieurement et extérieurement avec du ciment (Type IB).

*Type II.* La maison en banco plein, crépi en ciment, toit en tôle, sol cimenté,

telle qu'elle est construite par des artisans maçons émigrés de la région d'Atakpamé (Togo Dahomey) (1) dont on trouve des équipes de tâcherons dans presque tous les villages.

*Type III.* La maison en briques de banco ou de ciment parfois plafonnée, tout en tôle, sol cimenté, construite par des maçons et des menuisiers qui sont souvent d'origine Baoulé ou Ashanti.

L'enquête par sondage permet de donner la répartition de ces différents types de construction et leur importance relative dans la Subdivision. Comme il existe des différences notables d'un village à l'autre, certains résultats sont fournis par village. Afin de rendre la comparaison plus aisée, les chiffres sont donnés par planteur.

TABLEAU 6.

*Répartition des types de construction suivant les villages*  
(en mètre carré par planteur et en pourcentage).

	I. A.		I. B.		II		III		TOTAL	
	BANCO BS ARMATURE		BANCO CIMENT		ATAKWA		BRIQUES			
	m <sup>2</sup>	%	m <sup>2</sup>	%	m <sup>2</sup>	%	m <sup>2</sup>	%	m <sup>2</sup>	%
Gouabo .....	10	33,3	7	21,5	5	14,0	10	31,0	32	100
Koeykro .....	22	44,5	6	13,0	14	30,0	6	12,5	48	100
Bocassi .....	30	77,0	2	5,0	4	11,5	3	6,5	39	100
M Baouciessou.....	24	51,5	4	7,5	—	—	19	41,0	47	100
Assaoufoué.....	25	43,5	3	5,5	7	13,0	21	38,0	56	100
Agbosso.....	40	64,5	9	14,0	13	21,5	—	—	62	100
Kregbé .....	21	57,0	2	7,0	7	17,0	8	19,0	38	100
N Zanfouénou.....	33	50,5	11	16,5	15	21,5	9	10,5	67	100
Ensemble .....	26	52,0	5	10,0	9	18,0	10	20,0	48	100

Ce premier tableau met en évidence l'importance de la construction traditionnellement réalisée par les Agni eux-mêmes. Plus de 60 % dont 10 % amélioré par la tôle et le crépissage des murs avec du ciment.

Le reste des habitations se répartit à peu près également en construction de type Togolais et en construction de briques, de banco principalement.

Le tableau 7 confirme la première impression que le voyageur recueille en traversant le Moronou : l'écrasante majorité des toits de tôle 83 %, ce matériau s'est largement répandu dans cette région forestière aux pluies abondantes. En effet, dans l'ordre de ses besoins, la première amélioration que le planteur réalise porte sur la toiture. Ensuite seulement il cherche à améliorer le sol, — 64 % cimenté, puis les murs.

(1) Ainsi que de SAVALOU (DAHOMÉY) d'où le nom de « SAVALOU » donné aux maçons itinérants. N. D. L. R.

TABLEAU 7.

Répartition des superficies habitées suivant la nature du toit et du sol.  
(en mètre carré par planteur et en pourcentage).

	TOIT				SOL			
	PAPO		TÔLE		TERRE		CIMENT	
	m <sup>2</sup>	%						
Gouabo.....	3	9,5	29	90,5	5	16,5	27	83,5
Koyekro.....	3	5,5	45	94,5	13	26,5	35	73,5
Bocassi.....	21	53,0	18	47	33	84,5	6	13,5
M Baouciessou.....	9	20,0	38	80,0	18	37,5	29	62,5
Assaoufoué.....	13	22,5	43	77,5	17	30,5	39	69,5
Agbosso.....	19	30,5	43	69,5	32	51,5	30	48,5
Krgbé.....	2	4,0	37	96,0	6	11,5	33	88,5
N Zanfouénou.....	9	13,0	58	87,0	29	41,5	38	58,5
Ensemble.....	9	17,0	41	83,0	18	36,5	32	63,5

## 3-2. Les progrès de l'habitat.

Il importe de bien faire la distinction entre deux sortes de construction, la construction légère et peu durable, en banco à armature de bois qui se renouvelle constamment suivant les besoins et la construction en dur ou semi-dur qui peut subsister plusieurs décades.

TABLEAU 8.

Répartition des superficies construites suivant l'année de construction  
(en mètre carré par planteur.)

	AVANT 1939	1940- 1948	1949- 1951	1952	1953	1954	1955	TOTAL
Gouabo.....	9	7	4	1	4	1	6	32
Koyekro.....	—	4	12	—	8	14	10	48
Bocassi.....	4	10	9	6	3	4	3	39
M Bouaciessou.....	21	4	5	1	2	8	6	47
Assaoufoué.....	17	3	2	6	6	11	11	56
Agbosso.....	13	1	10	16	7	6	9	62
Kregbe.....	12	8	4	5	6	1	2	38
Zanfouénou.....	13	7	14	7	7	12	7	67
Ensemble.....	12	6	8	5	6	7	6	50
%.....	24	12	16	10	12	14	12	100

Plus de la moitié des constructions d'avant 1940 représente le type de maison en brique de banco construite pour les Chefs de cour dans une période de prospérité correspondant aux premières récoltes des plantations. Ces maisons trappues, surélevées et dominant la cour ont une teinte de style colonial. Souvent plafonnées, à galeries circulaires, une terrasse véranda les prolongent. Ce type de maison d'apparence cossue met en évidence le prestige de celui qui l'habite.

Le tableau montre aussi que près de la moitié des habitations datent de moins de cinq ans. Ce chiffre ne doit pas faire illusion car s'il recouvre une amélioration de l'habitat, il témoigne aussi de la faible durée de la construction légère.

Pratiquement dans l'ensemble, il n'existe pas de bâtiment datant de plus de trente ans.

TABLEAU 9.

*Superficie (moyenne annuelle) suivant l'année et le type de construction  
(en mètre carré par planteur.)*

	1930-1939		1940-1948		1949-1951		1952		1953		1954		1955 (1)	
	m <sup>2</sup>	%												
Type IA Banco armature bois	0,4	33	0,6	83	2,2	84	3,1	56	3,3	58	2,7	39	2,2	25
Type IB amélioration	0,2	14	0,8	13	0,2	8	0,8	15	0,5	9	0,2	3	1,9	21
Type II Atakwa... ..	—	—	—	—	0,2	8	1,1	22	1,5	26	2,8	41	3,2	36
Type III... Briques.....	0,6	53	0,1	4	—	—	0,4	7	0,4	7	1,1	17	1,6	18
Total....	1,2	100	1,5	100	2,6	100	5,4	100	5,7	100	6,8	100	9,8	100

Ce tableau met en relief la progression de la superficie bâtie au cours des dernières années.

La construction de style Atakwa ne date que de 1950, date d'arrivée des premières équipes de ces maçons togolais dans la région. Les chiffres donnent la mesure de son extension rapide, de 7 % en 1950-51 à 40 % de l'ensemble des constructions nouvelles en 1954.

Il est certain que ce procédé d'épaisses bandes de banco séché représente un net progrès par rapport à la construction autochtone. Relativement assez

(1) Les chiffres pour 1955 ont été ramenés à l'année.

haute la maison qui a des ouvertures plus larges est assez aérée. Le crépissage à l'intérieur et l'extérieur est favorable au maintien de la propreté et d'une certaine hygiène. Il est encore trop tôt pour juger de la solidité de ce nouveau matériau. Le défaut majeur semble être dans le manque de fondation, surtout en raison des ravinelements causés par les pluies.

La construction de type traditionnel non amélioré, banco à armature de bois, est tombé de 80 % à 24 % de 1951 à 1955. Il faut s'en féliciter puisque le matériau se prête mal à l'ouverture de fenêtres et qu'il est, du point de vue hygiène, défavorable, l'armature en bois favorisant la présence de parasites (1).

L'usage des briques de banco ou de ciment s'est encore accru sensiblement dans les dernières années. Cependant elle n'a pas encore dépassé 20 % de l'ensemble. C'est le type le plus achevé qu'on peut rencontrer actuellement, il comporte un plafonnage et ses caractéristiques du point de vue hygiène et aération, sont en général satisfaisantes.

### 3-3. Les coûts de construction.

Après d'un certain nombre de planteurs, l'enquête a permis d'établir un barème pour les différents types de construction. Les résultats obtenus ne valent que comme ordre de grandeur. Cependant la progression est nette du type en banco à armature de bois, au type dur ou semi-dur.

TABLEAU 10.

Coût de la construction au mètre carré suivant le type de construction.

	MATÉRIAU				MAIN-D'ŒUVRE		TOTAL	
	LOCAL		IMPORTÉ		fr.	%	fr.	%
	fr.	%	fr.	%				
<i>Type IA.</i> Banco-bois toit en papo .....	154	30	11	2	350	68	515	100
<i>Type IA.</i> Amélioré toit tôle sol ciment .....	14	1	819	65	423	34	1 256	100
<i>Type IB.</i> Banco-bois tôle crépi ciment .....	235	11	1 338	63	552	26	2 125	100
<i>Type II.</i> Construction Atakwa.	338	16	948	39	1 095	45	2 430	100
<i>Type III.</i> Briques de banco tôle ciment plafond .....	990	30	1 190	36	1 140	34	3 320	100

(1) Et des termites. N. D. L. R.

Le tableau 10 permet d'évaluer à 15 000 francs la somme que chaque planteur a dépensé par an, en moyenne, en 1954 et 1955 pour améliorer son habitat, cela représente pour l'ensemble de la Subdivision environ 100 millions investis dans la construction.

#### 4. — AMÉLIORATION DE L'HABITAT PAR INITIATIVE COLLECTIVE.

Les chiffres cités ont montré le goût de la population pour une amélioration progressive de son habitat traditionnel. Ces efforts spontanés et individuels ont tendance actuellement à s'organiser collectivement de façon plus consciente au niveau du village.

Ce mouvement que l'on peut constater dans de nombreuses autres régions de la basse Côte d'Ivoire (Aboisso, Adzopé, Dabou, Yamoussoukro) prend toute son ampleur dans la Subdivision de Bongouanou grâce à des conditions économiques exceptionnellement favorables.

Pour les villages désirant se moderniser, la première étape réside dans l'accord des planteurs avec leur Chef de village qui en est bien souvent le promoteur. Dans une deuxième étape, le concours de l'administration est demandé afin de faciliter la venue de techniciens. Ce sont alors les premières réalisations : état des lieux par un géomètre, projet de lotissement.

C'est au dernier stade, avant la reconstruction, que se posent les problèmes les plus difficiles : celui du financement et celui du choix des types de maison en accord avec un entrepreneur (1). Il est intéressant d'examiner de plus près les expériences en cours dans les villages d'Abongoua et de Bénéné.

##### 4-1. *Expérience d'Abongoua.*

Gros village de près de 2 500 habitants, Abongoua, dès 1953 s'est décidé à se lancer dans une expérience sous la conduite d'un jeune Chef coutumier, intelligent et dynamique, Maurice Kouassi.

L'objectif fut dès le début de reconstruire un village entièrement en matériaux durables sans faire appel à un crédit extérieur.

En 1954 un premier versement de 14 millions CFA fut effectué par la Collectivité des planteurs et déposé en banque. Il était destiné au paiement des premiers travaux d'intérêt commun et à la mise en chantier d'une première série de maisons.

C'était l'amorce d'une « masse commune » qui devait être régulièrement

---

(1) Il importerait d'étudier spécialement le problème de l'installation de la cuisine et des dépendances et douches W. C. Sans entrer dans les détails on peut signaler l'usage général chez les Agni d'une installation de fortune servant à la douche quotidienne du soir. Sans aucun doute on rencontre là une aspiration très répandue que la salle d'eau peut satisfaire.

De même la tendance qui existe à l'aménagement des feuillées trouve sa réponse dans les quelques installations sanitaires en construction à Abongoua.

En ce qui concerne la cuisine, celles parmi les maisons qui en comportent, offrent un foyer à environ 1 mètre de hauteur sous une hotte. La femme Agni qui traditionnellement fait sa cuisine sur un foyer construit à même le sol, n'a pas encore utilisé ces nouvelles commodités qui probablement constituent un progrès. Ce n'est qu'un mouvement comme celui de l'éducation de base qui pourrait amener les femmes à en user pour leur mieux être.

alimentée par de nouveaux versements des participants au fur et à mesure de leurs possibilités et de l'ouverture de nouveaux chantiers. L'Administration, qui par ailleurs ne pouvait rester indifférente devant une telle initiative, fut sollicitée pour faciliter l'obtention de crédits destinés à la réalisation des travaux d'intérêt commun. D'autre part la Société Immobilière et des habitations à bon marché de la Côte d'Ivoire, prit le rôle de conseiller technique et d'intermédiaire avec la Société d'Entreprises européennes qui, après appel d'offre, commencèrent la reconstruction.

Il s'avéra au moment de la traite suivante, marquée par une baisse sensible des cours du café et du cacao, que le projet initial d'auto-financement ne pourrait être poursuivi au rythme prévu ; 14 millions au lieu de 25 millions espérés, furent versés au cours de la campagne 1954-1955.

Un prêt du fonds commun des Sociétés de Prévoyance est intervenu pour permettre d'achever la deuxième tranche de constructions. Au mois de juillet 1955, 32 maisons étaient terminées.

— 10 maisons de 3 pièces en matériaux légers à 325 000 francs ;

— 21 maison de 4 à 5 pièces de 3 types différents allant de 800.000 à 1 600 000 francs et 1 maison à étage de plus de 3 millions.

La construction de l'école de la Mission Catholique et pour une part celle de la maison commune (Travaux Ferdes), ainsi que des travaux topographiques ont été assurés sur la masse commune. Cependant l'essentiel des travaux d'intérêt commun furent réalisés grâce à des Subventions des budgets locaux et des crédits de différentes origines : construction d'une école publique et d'un dispensaire, adduction d'eau.

Un certain nombre de facteurs, dont le ralentissement des versements, sont intervenus en juin-juillet 1955 et ont modifié l'orientation de l'expérience : d'une part la principale entreprise a renoncé à commencer de nouveaux travaux en raison des difficultés techniques locales. D'autre part, des querelles de village, toujours fréquentes dans ce pays turbulent, se sont ajoutées au malaise provoqué par la baisse des cours pour faire ressortir les difficultés de fonctionnement de la « masse commune ».

L'opinion qui prévaut actuellement est en faveur d'une liquidation de cette dernière et d'un recours massif au crédit sous la forme de prêt à moyen terme par le canal des Sociétés immobilières. La Société Mutuelle de Production rurale de Bongouanou a, de son côté, ouvert un chantier comprenant d'abord une première tranche de dix maisons.

#### *Le lotissement.*

La première étape des travaux fut l'ouverture du réseau de rues qui a entraîné la démolition de plus de la moitié du village. Au total près de 600 cases ont été détruites, qui formaient 60 rectangles sur les 110 existants. Seuls furent épargnés, d'ailleurs provisoirement, les rectangles formant le noyau du village, excepté ceux qui étaient sur l'emplacement du nouveau marché.

Les conséquences de ces premiers travaux de nettoyage furent un véritable bouleversement de la vie du village. Il se produisit un entassement dans les rectangles laissés intacts et surtout un exode massif nécessairement prolongé vers les campements de culture.

L'intention des habitants d'Abongoua n'a pas été seulement de reconstruire leurs habitations en matériaux durables mais encore de bâtir un village moderne avec tout ce que cela sous-entend en matière d'urbanisme : aligne-

ment des maisons le long de voies larges et aérées, installation d'un grand marché au centre du village et d'un quartier commerçant, maison commune et centre culturel, école et dispensaire, adduction d'eau et voirie, atelier de décortiquage de café.

Pour réaliser cela, il était nécessaire, en modifiant l'ancien tracé du village de concevoir un plan d'extension ; la création de nouveaux quartiers et le lotissement de l'ensemble. La nécessité s'en faisait d'autant plus sentir que dans ses anciennes limites, le village connaissait en entassement de cases. Pour des raisons tenant probablement à la structure familiale, la croissance de la population avait entraîné autant que la création de nouveaux rectangles marginaux, la construction de bâtiments disparates imbriqués dans les rectangles originels.

Alors que l'ancien village comprenait 110 rectangles, répartis selon les 5 lignages, le lotissement actuel prévoit 238 lots d'habitation et 7 lots de commerce, ceci sans tenir compte du quartier Dioula.

Ainsi, Abongoua, village où la presque totalité de la population est engagée dans des activités exclusivement rurales, s'est orienté sur un plan d'urbanisme d'allure citadine, ce qui ne va pas sans heurter sur de nombreux points les habitudes paysannes des villageois.

Par exemple, le petit élevage tel qu'il est pratiqué traditionnellement se trouve-t-il interdit dans le village moderne. La nouvelle formule d'habitat tend à accentuer les différences entre les deux modes de vie des Agni : l'un axé sur la terre et les travaux de la plantation, dont le cadre quotidien est le campement, l'autre plutôt urbain axé sur le social, dont le cadre épisodique est le village à l'occasion des funérailles des fêtes coutumières et chrétiennes.

#### *Aspects économiques de l'expérience.*

Il est suggestif de comparer le rythme de la reconstruction depuis 18 mois d'une part avec les besoins de logements d'une population comme celle d'Abongoua et d'autre part, avec les possibilités financières telles qu'elles peuvent être estimées.

Les données dont on dispose proviennent de l'enquête sur l'habitat traditionnel dans les autres villages de la Subdivision :

— superficie moyenne des pièces : 15 m. Moyenne d'occupation des pièces : 2, 5 personnes.

Les besoins du village d'Abongoua seraient donc de 1 200 pièces, soit environ 18 000 m<sup>2</sup> de bâtiments d'habitation (1).

On mesure l'ambition dont témoigne la première tranche de reconstruction lorsque l'on sait que le prix de revient de la pièce était d'environ 200 000 fr. Cela représenterait pour la reconstruction complète du village, 240 millions, somme probablement hors de proportion avec le potentiel économique du village sur une période raisonnable.

En effet, même si les versements pouvaient continuer au taux des deux

---

(1) Ainsi, quand bien même la reconstruction porterait sur 150 maisons correspondant aux 150 lots attribués, celle-ci ne serait encore qu'à 50 % des besoins, puisque cela représenterait environ 600 pièces sur les 1 200 nécessaires. Et cela en supposant une reconstruction très rapide qui ne se laisse pas distancer par un accroissement démographique, qui en dix ans accroîtra la population d'Abongoua de plus d'un tiers, soit environ 1 000 habitants.

premières années — qui était d'environ 15 millions — soit par planteur 40 000 fr. — ce qui est douteux — la reconstruction devrait s'étaler sur près de dix ans.

Pour un coût de construction semblable à celui proposé par la S. M. P. R., qui se situe autour de 100 000 fr. la pièce, l'ensemble du village reviendrait en moyenne à 300 000 fr. par planteur. Un tel effort est probablement possible bien qu'il dépende des conditions économiques générales.

Un point utile de comparaison est donné par l'enquête sur l'habitat dans la Subdivision. On a calculé que les dépenses moyennes par planteur au cours des deux dernières années pour la construction et l'amélioration de son habitat, se situaient autour de 15 000 fr. par an ; même si l'on suppose que les planteurs d'Abongoua sont plus riches en moyenne que ceux du reste de la Subdivision — ce qui n'est pas prouvé — la confrontation de ce dernier chiffre avec les 300 000 fr. nécessités pour la reconstruction d'Abongoua fait ressortir l'effort très spécial demandé au planteur et l'obligation pour lui de comprimer d'autres postes de son budget familial pendant un certain nombre d'années. C'est d'ailleurs ce qu'avait envisagé le jeune Chef de village dans les débuts de la reconstruction quand il demandait à ses villageois de réduire en vue des versements à la reconstruction, les dépenses somptuaires et coutumières comme celles occasionnées par les funérailles.

Il y a un autre facteur dont il importe de ne pas sous-estimer le rôle : c'est la grande inégalité de richesses entre les planteurs. Souvent le Chef de cour que le système d'héritage favorise a de vastes plantations et peut disposer de sommes importantes ; alors qu'un jeune planteur habitant avec lui peut n'avoir que des plantations récentes, encore en début de production et par suite des disponibilités financières très réduites. La volonté collective de ne bâtir qu'en dur limite gravement pour les petits planteurs les possibilités de construction.

Peut-être cette inégalité économique se traduit-elle par le chiffre relativement faible des lots attribués, par rapport au nombre des anciens rectangles et des lots actuellement disponibles et par rapport au nombre des planteurs (1):

Nombre des anciens rectangles.....	110
Nombre de lots disponibles.....	240
Nombre de lots attribués.....	150
Nombre de planteurs.....	350

Probablement de nombreux planteurs ne demandent pas de lot, se sachant actuellement incapables de pouvoir faire construire en dur.

#### *Aspects sociologiques de l'expérience.*

Quatre principaux types de maisons ont été choisis par les habitants d'Abongoua (2) :

— le type « 4C amélioré » 4 chambres, un living-room, une cuisine et salle

(1) Comme il apparaît ci-dessous le lot n'est pas équivalent au rectangle.

(2) Il vaut la peine de noter que les différents types d'habitation ont été d'abord étudiés et réalisés pour les quartiers d'extension de Treichville. Ce sont des types de maisons urbaines agrandies qui ont été choisies par les planteurs d'Abongoua eux-mêmes. On peut se demander s'ils ont été guidés dans leur choix par une juste appréciation des nécessités de leur mode de vie traditionnel.

d'eau dans un bâtiment séparé (1 500 000 fr; 10 exemplaires en ont été construits ;

— le type « 4B » 3 chambres, un living-room, une salle d'eau (700 000 fr.) construites en 2 exemplaires ;

— le type « 4C » 4 chambres, un living-room (800 000 fr.) construites en 10 exemplaires ;

— le type d'habitation à bon marché en Tectomur, 2 pièces et un living-room (325 000 fr.) construites en 10 exemplaires.

Chacune de ces maisons est prévue pour être construite sur un lot séparé, le nombre réduit de ses pièces (3 ou 4) étant conçu pour abriter un planteur et sa famille restreinte.

C'est ici qu'apparaît la véritable révolution qu'impose à l'organisation traditionnelle du groupe familial, les nouvelles constructions. Pour en prendre conscience il n'est que d'opposer les caractéristiques de l'ancien habitat avec celles du nouveau.

	HABITAT TRADITIONNEL LE RECTANGLE	HABITAT MODERNE LA MAISON
Superficie bâtie m <sup>2</sup> . . . . .	250 m <sup>2</sup>	80 m <sup>2</sup>
Nombre de pièces . . . . .	12	3 ou 4
Cuisines . . . . .	4	1
Nombre de planteurs . . . . .	4	1
Nombre d'habitants . . . . .	26	8

Ce tableau montre clairement que la nouvelle maison n'est conçue que pour une fraction du groupe familial qui habitait l'ancien rectangle, ce qui pose des problèmes sur le plan humain et sur le plan matériel dont on sent dès maintenant l'importance à Abongoua lorsqu'on interroge les habitants récemment installés dans leurs logements neufs.

Deux solutions sont possibles en ce qui concerné le sort des 2 ou 3 ménages qui participaient à l'ancienne communauté familiale et qui ne trouvent plus leur place dans la nouvelle maison. Ou bien ils peuvent construire sur le même lot et reconstituer en quelque sorte le groupement initial, ou bien ils peuvent se faire attribuer un lot dans les quartiers d'extension et y faire bâtir. La première solution est conditionnée par la surface du lot. En effet, dans le plan du lotissement, à l'intérieur du tracé de l'ancien village, notamment où l'emplacement et les limites des anciens rectangles n'ont été respectés que dans la mesure où elles étaient compatibles avec le nouveau plan, les lots ont une superficie souvent faible. Ce facteur peut empêcher, dans de nombreux cas, la reconstitution même partielle du rectangle avec des maisons du type adopté et dont la configuration est trop différente de l'ancien type de bâtiments allongés et étroits. Parmi les 12 lots actuellement habités par des plan-

teurs, 5 se trouvent dans cette situation, 4 ont des lots d'environ  $12 \times 15$  m et hésitent à construire sur ce terrain, les autres habitations dont ils ont besoin pour les membres de leur famille ; le cinquième qui dispose d'un lot légèrement plus grand, a déjà construit une deuxième maison pour reconstituer le rectangle, mais cela a pour effet de réduire exagérément la superficie de la cour centrale.

La deuxième solution, qui consiste en l'installation du groupe familial sur plusieurs lots souvent éloignés, provoque l'éclatement de l'ancienne communauté et met en relief l'importance du problème humain, qui est sous-jacent à l'expérience d'Abongoua. Il est vrai qu'il y a toujours au sein de la cour des tendances à l'éclatement : le rectangle n'est en rien figé dans le temps et toujours susceptible de modifications quant à sa composition. Si la population devient trop nombreuse ou si des mésententes surviennent, une fraction du groupe va s'installer à proximité la plupart du temps en construisant un nouvel ensemble de bâtiments en arrière de ceux qu'elle quitte.

Cependant il impose de marquer la distinction entre ces scissions spontanées et l'éclatement imposé par la reconstruction. Ces premières laissent intactes la structure communautaire du groupe familial car c'est en général une minorité d'éléments jeunes, 1 ou 2 ménages de frères, par exemple, qui se scindent. Dans le cas d'Abongoua, l'inverse se produit puisque pour des raisons principalement économiques c'est au Chef de cour ou l'aîné du rectangle qui peut assumer les frais d'une nouvelle construction, que le lot est attribué : c'est donc le seul qui demeure sur l'emplacement de l'ancien rectangle, la plus grande partie du groupe devant se répartir sur des lots éloignés.

A ce sujet il est intéressant de remarquer que l'unité traditionnelle d'habitat Agni consacre la synthèse harmonieuse de deux systèmes fondés l'un sur la parenté et l'autre sur le mariage. Dans les ménages formant le groupe familial, ce sont les hommes qui sont apparentés et on mesure la force des liens sociaux qui les unissent, lorsqu'on énumère les aspects collectifs de leur existence : on n'a pas besoin d'insister sur le symbolisme de repas pris en commun par les hommes.

La nouvelle formule rompt l'équilibre du système en faveur du principe conjugal puisque c'est le ménage du planteur et de ses femmes — car il est souvent polygame — qui trouve place dans la « maison ». Il faut rapprocher ce problème de l'attitude de certains planteurs aisés et évolués, rares cependant, d'Abongoua qui ont pris conscience de cette orientation. Ils pensent pouvoir à la faveur de leur nouvelle installation de type conjugal, se débarrasser des servitudes et des charges que représente la « famille » au servage.

Réussiront-ils cette quasi-révolution dans l'état actuel de cette société à structure essentiellement familiale dont dépendent tous les aspects de leur existence ?

Si les contraintes familiales résultant de la double appartenance au groupe paternel et au lignage maternel peuvent en effet sembler pesantes dans cette société, elles trouvent leur contre-partie dans l'espèce de sécurité qu'elles donnent à ses membres et même dans une liberté et un certain épanouissement qu'on ne trouve pas forcément dans d'autres sociétés africaines. Ces questions mettent évidemment aussi en jeu des problèmes spirituels qui sont liés dans la région à la diffusion du christianisme.

Comme pour toute société africaine contemporaine et peut-être plus encore de par sa réceptivité déjà ancienne, la société Agni est soumise à différents facteurs de désintégration ; cependant en ce qui concerne l'habitat, l'amélior-

ration spontanée constatée dans d'autres villages ne semble pas porter atteinte à la structure traditionnelle.

À Abongoua la démolition d'une grande partie des cours et le rythme ralenti de la reconstruction, ont pour conséquence une certaine désaffection vis-à-vis du village. Ce phénomène se matérialise par l'amélioration très nette de l'habitat au campement. De plus en plus fréquemment des maisons confortables couvertes en tôle et crépies en ciment sont construites par les planteurs au milieu de leurs terres. Certains vont même jusqu'à faire ouvrir des routes à leurs frais pour se rattacher plus directement au monde extérieur. D'autres regroupent leurs campements et forment même de véritables hameaux. Ce mouvement très général dans le pays Agni, dû à des causes économiques, est sûrement une des causes de désintégration les plus remarquables et se trouve accentué dans le cas d'Abongoua.

La plupart de ses habitants en dehors des vieillards ou de riches Chefs de cour, ne viennent que rarement et pour peu de temps au village. La cohésion villageoise en est diminuée d'autant, ce qui contribue probablement à entretenir un certain malaise social.

#### 4-2. *Expérience de Bénéné.*

Si l'expérience du « village pilote » d'Abongoua reste une des plus spectaculaires, les autres expériences tentées dans la Subdivision de Bongouanou n'en sont pas moins instructives.

La mission d'éducation de base installée depuis six mois dans le canton de N'Gattianou comptait parmi ses objectifs, l'amélioration de l'habitat dans des différents aspects. En dehors des réalisations positives concernant les installations sanitaires et la construction de citernes creusées dans les cours, nécessité impérieuse dans de nombreux villages privés d'eau en saison sèche, des efforts ont porté sur l'alignement des maisons et un aménagement comportant l'ouverture de rues et l'extension en quartiers nouveaux. Il est trop tôt pour juger des résultats, mais il faut signaler entre autres les travaux entrepris dans les villages de N'Guessankro, N'Dolikro, Banabo, Assié Koumassi ; on ne saurait trop insister sur l'intérêt de ces efforts tentés par une équipe en partie composée d'Agni et donc au fait des habitudes et des besoins de leurs compatriotes. Un de leurs principes très réalistes d'action était d'utiliser les matériaux locaux particulièrement le banco et de faire appel aux artisans maçons vivant dans la région. Ainsi en éducateurs ils sont restés au niveau des possibilités de la masse des planteurs tout en favorisant et orientant pour ainsi dire de l'intérieur, les tendances à l'évolution.

Une autre expérience prometteuse est en cours de réalisation au village de Bénéné. Elle présente des caractéristiques presque opposées à celles rencontrées à Abongoua excepté pour sa genèse qui repose sur l'accord unanime des habitants avec leur Chef.

Bénéné, village moyen d'environ 600 habitants, se trouve à l'écart de la route dite « boucle de cacao » au pied d'une colline assez élevée. Le village bâti de façon assez désordonnée connaît un entassement exagéré de cases.

Les habitants ont audacieusement résolu le problème du lotissement en choisissant pour le nouveau village, un emplacement situé à plus de 500 m du village actuel. Ils vont ainsi s'installer tout à fait en contre-bas de la colline dans une grande plaine facile à aménager et se prêtant à une éventuelle

extension. Concevant le village de façon aérée, ils ont prévu de grands lots 50 × 50 donnant sur des artères largement ouvertes.

Passant par l'intermédiaire de la S. M. P. R. de Bongouanou, une première tranche de 10 maisons se termine. Financées par le fonds commun des S. P. et remboursables 1/3 en 3 ans, les constructions portent sur un type de maison adapté aux besoins d'un Chef de cour : 4 pièces et un living-room — 91 m<sup>2</sup> — 400 000 fr. avec supplément pour le plafonnage, toit en une sorte d'évérite et briques en ciment. Ces maisons sont construites par des tâcherons africains travaillant pour le compte de la S. M. P. R.

Laissés à eux-mêmes en ce qui concerne l'implantation des logements, les planteurs ont, sans hésiter, disposé leurs maisons le dos à la rue principale. La véranda, le living-room s'ouvrant sur ce qui sera la cour centrale. Leurs projets en effet comportent la construction de toute une série de bâtiments destinés à leur famille et reconstituant sur le lot un rectangle. Ne cédant pas à l'engouement exagéré que l'on rencontre à Abongoua pour le dur, les gens de Bénéné envisagent de faire une partie de la reconstruction de leur village en briques de banco ou en banco simple, ce qui permettra à tous l'accès à la reconstruction et laisse la possibilité à l'ancien groupe de se reformer sur les nouveaux lots suffisamment spacieux pour cela.

L'aménagement sur un emplacement vide, l'étendue du lot, la faculté du choix des matériaux, laissent espérer un développement harmonieux du nouveau village en accord avec les différentes possibilités financières des planteurs et la liberté pour chacun d'eux de participer ou non à la reconstitution du groupe familial tel qu'il existe actuellement. Aussi les conditions qui entourent cette expérience lui donnent sa valeur exceptionnelle ; l'installation définitive du village sera pour l'observateur un moment privilégié où il pourra déceler le jeu des différentes forces œuvrant à l'intérieur de cette Société, celles qui travaillent dans le sens de l'évolution et celles qui, se basant sur les principes anciens, tendent à façonner les structures modernes.

#### CONCLUSION.

C'est devenu un lieu commun d'affirmer la complexité des problèmes de l'habitat. En tant que cadre de toute vie individuelle et collective, il est en effet étroitement lié à toutes les caractéristiques économiques et sociales d'une société déterminée ; cela se sent spécialement dans les civilisations africaines où la personne est encore très dépendante du groupe familial étendu. A la différence d'autres régions, l'élévation du niveau de vie entraîne chez les Agni du Moronou, une amélioration rapide des conditions de logement. Jusqu'ici c'est essentiellement sur le matériau utilisé qu'a porté ce progrès.

Tout en conservant le mode d'habitat traditionnel, ils essayent de s'adapter aux exigences d'un certain goût pour le confort. Au campement et parfois même au village, ils sentent aussi les besoins nouveaux créés par le développement de véritables exploitations agricoles.

Il semble qu'une équipe d'architectes pourrait, en étudiant ces questions, trouver des solutions répondant aux besoins des planteurs. Un effort dans deux directions pourrait être tenté dont les résultats intéresseraient aussi d'autres régions du Territoire : d'une part, il faut constater que seul le banco, matériau local, semble encore accessible à l'ensemble de la population et il serait intéressant d'en étudier les possibilités d'utilisation rationnelle au lieu d'en freiner

l'emploi : c'est dans cet esprit que la S. M. P. R. de Bongouanou a récemment proposé des modèles de maison en briques de banco. De même on a vu dans le Moronou le succès remporté par le banco tel qu'il est travaillé par les tâcherons togolais.

D'autre part, plus importante encore, l'étude de l'ensemble architectural correspondant à la cour familiale doit pouvoir susciter des projets plus adaptés aux besoins de cet habitat communautaire que le type de maison réalisé à Abongoua. Il semble possible de répondre aux objections qui peuvent être faites sur le coût de construction d'un tel ensemble. Ne faudrait-il pas concevoir une reconstruction de la cour par la juxtaposition d'éléments d'habitat, chacun de ces éléments conçu en fonction de l'ensemble, sa réalisation pourrait d'ailleurs s'échelonner sur une certaine période d'après les disponibilités financières des planteurs.

L'ensemble pourrait utiliser différents matériaux et son style s'efforcerait de garder certains éléments architecturaux rencontrés couramment dans l'habitat traditionnel tels que vérandas et galeries qui sont favorables à la création d'une harmonie. L'exemple de l'habitat Ashanti en Gold Coast montre quel parti on peut tirer de ces éléments. Enfin la construction d'éléments d'habitat juxtaposables permettrait de préserver la liberté pour le groupe familial de se transformer suivant sa logique interne.

Il est vrai que des discontinuités s'observent entre les nouveaux besoins et les normes coutumières. Les expériences si intéressantes des villages d'Abongoua et de Bénéné font ressortir l'importance de ces questions et l'enjeu que représente les transformations en cours. Bien plus que le confort matériel, elles peuvent fortement modeler l'évolution et il faut prendre garde de ne pas créer sans en prendre conscience les conditions d'un véritable bouleversement social. Certes, il existe déjà actuellement de nombreuses tendances à freiner cette évolution — mais la précipiter pourrait avoir des conséquences désastreuses dont on peut déjà entrevoir certaines, toute société rurale en transition, on le sait, est spécialement vulnérable à ces tensions : c'est dans la mesure où l'évolution déjà si rapide saura garder son rythme propre qu'on pourra faire confiance à ces hommes très attachés à leur village ; ils sauront à partir de leurs valeurs traditionnelles retrouver un nouvel équilibre et ainsi maintenir à la société Agni l'essentiel de son originalité.

---